

CONCEPTION ET ROLE D'UNE
REGLEMENTATION DES
PECHES ARTISANALES

ANNEXE I - LES PÊCHES ARTISANALES LAGUNAIRES

ANNEXE II - ASPECTS SOCIOLOGIQUES

ANNEXE III - ASPECTS TECHNIQUES

J.R. DURAND

J.M. ÉCOUTIN

F. VERDEAUX

30 AVRIL 1982

Fonds Documentaire ORSTOM



010007544

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: BX 7544 Ex: 1

CONCEPTION ET ROLE D'UNE REGLEMENTATION DES PECHES ARTISANALES

En janvier 1982, les doléances des pêcheurs de la lagune Aby se sont spontanément cristallisées en réclamant aux autorités régionales une réglementation de la pêche. Après une concertation très générale, il fut décidé, d'un commun accord, une fermeture totale de la pêche collective d'une durée de six mois pendant laquelle les principaux axes de la nouvelle réglementation devaient être choisis. Puis ce furent les remous que l'on sait en lagune Ebrié.

Cette phase critique est atteinte aujourd'hui parce que les captures totales ont diminué - très brutalement en lagune Aby, et plus progressivement en lagune Ebrié (cf. Annexe I) - et que la compétition entre les divers modes d'exploitation, les hommes qui les mettent en oeuvre et ceux qui les possèdent (cf. Annexe II), a été exacerbée par la baisse généralisée des rendements. Cette détérioration a sans doute des origines multiples, mais l'on peut cependant avancer que, pour l'essentiel, c'est une mauvaise gestion des ressources halieutiques ayant conduit à une surexploitation, qui est en cause.

L'adoption d'une réglementation officielle de la pêche pour les techniques artisanales lagunaires suppose un ensemble de mesures générales, éventuellement modulées pour chacune des trois grandes lagunes. Les connaissances acquises (cf. Annexes I et II) permettent de

cerner les lignes de force de cet ensemble, en partant d'un a priori pour le court terme, à savoir que l'on considère qu'il faut modifier l'impact des engins de pêche collective et que les techniques de pêche individuelle peuvent se développer librement jusqu'à nouvel ordre.

Le catalogue des dispositions qui peuvent ou doivent être prises est relativement diversifié ; elles doivent concourir à un double objectif, technique et sociologique :

- technique, de façon à obtenir, autant que faire se peut, les meilleures captures totales équilibrées en jouant sur les tailles minimales et l'effort de pêche total (cf. Annexe III),

- sociologique, en faisant en sorte que l'exploitation de la ressource soit mieux répartie parmi les autochtones riverains (cf. Annexe II).

Il faut se persuader du fait qu'il existe plusieurs objectifs qui peuvent, mais pas nécessairement, être compatibles : recherche d'un gain économique (en privilégiant l'exploitation d'espèces bénéficiant d'un prix d'achat élevé), recherche de captures totales optimales (quelles que soient les valeurs économiques des espèces capturées), priorité donnée à l'exploitation par des autochtones, priorité donnée à l'emploi (modes d'exploitation pouvant être plus ou moins demandeurs de main d'oeuvre).

Les études entreprises depuis quelques années dans le domaine des pêches artisanales lagunaires permettent de porter un diagnostic sur l'évolution récente et l'origine des problèmes qui ont surgi en lagunes Aby et Ebrié. Elles nous autorisent également à fixer les grandes lignes d'une gestion plus rationnelle des ressources. Cependant, l'urgence créée par la situation actuelle exige de nouvelles opérations destinées à contrôler les effets des premières mesures envisagées (longueur maximales des sennes de 600 m, maille minimale de 30 mm de côté, licences de pêche), et

surtout à affiner et compléter celles-ci par des analyses en temps réel. Ceci suppose une présence sur le terrain accrue, pour suivre précisément l'évolution des pêcheries qui sera sans nul doute très rapide : réseau d'enquêtes plus vaste et plus fourni, recensements fréquents, enquêtes sociologiques répétées. A tout ceci s'ajoutent des opérations expérimentales indispensables pour optimiser la gestion des stocks, et donc la réglementation.

L'ensemble des tâches à accomplir devrait être assuré conjointement par le Service des Pêches - en ce qui concerne la récolte des statistiques de base - et le Centre de Recherches Océanographiques, en ce qui concerne les aspects méthodologiques et l'analyse des évolutions halieutiques, sociologiques, bio-écologiques.

En tout état de cause, les mesures à prendre sont pour une bonne part d'ordre politique, qu'il s'agisse des moyens à accorder à leur définition et à leur mise en place, ou des choix à opérer entre les diverses solutions possibles.

ANNEXE I

LES PECHES ARTISANALES LAGUNAIRES

Les eaux saumâtres ivoiriennes couvrent une superficie de 1200 km² et sont scindées en trois lagunes principales :

- la lagune de Grand-Lahou est la plus petite (190 km²), alimentée en eaux continentales par le Bandama,

- la lagune Ebrié, d'une superficie de 566 km², reçoit un fleuve soudanien le Comoé, et deux rivières côtières la Mé et l'Agneby. Deux événements ont marqué l'histoire récente de cette lagune : l'ouverture du Canal de Vridi vers 1950 accentuant le caractère estuarien d'une grande partie de la lagune, et l'extension rapide de la concentration abidjanaise. Le deuxième événement a eu pour conséquence une modification notable du milieu lagunaire ainsi qu'une demande accrue en poissons.

- la lagune Aby (424 km²) se distingue d'une part par des apports continentaux d'origine entièrement forestière, la Bia et la Tanoé, d'autre part par un exutoire restreint et des échanges assez faibles avec le milieu marin et donc des eaux relativement peu salées.

A - LES TECHNIQUES DE PECHE :

En 1965, huit catégories d'engins ou de techniques de pêche, elles-mêmes modulées en une trentaine de variantes, étaient dénombrées, les principales étant les filets maillants, les sennes, les nasses, les pêcheries fixes, les lignes et les éperviers. L'évolution

récente se traduit par un renoncement à certaines des techniques de pêche individuelle, et par une diminution de l'importance des captures globales dues aux engins individuels par rapport à celles des engins collectifs. On regroupe dans cette dernière catégorie principalement deux types d'engins : les sennes tournantes et les sennes de plage. Les dernières sont des filets de grande dimension, souvent supérieure à 1000 mètres, ayant une maille de 14 mm. Il y a environ 120 sennes de plage réparties pour moitié en lagune Ebrié et Aby. Les sennes tournantes plus petites que les sennes de plage, de l'ordre de 300 m en lagune Ebrié, de 500 à 600 m en lagune Aby, possèdent une poche dont la maille est de 10-14 mm. En lagune Ebrié, le nombre de sennes tournantes est passé de 28 en 1975 à 90 en 1980. Le développement du nombre de sennes tournantes s'explique en particulier par la concentration de celles-ci dans la zone abidjanaise, leur permettant, quand les rendements de pêche ne sont pas corrects en lagune, d'aller pêcher en mer, en passant par le canal de Vridi. Il faut noter que depuis trois ans, 75 % de l'activité de ces équipes de pêche se fait en mer.

Une évolution similaire s'est déroulée en lagune Aby. En 1981, on trouvait 35 sennes tournantes contre 13 en 1979. Cette augmentation du potentiel en sennes tournantes est intervenue après les forts rendements de 1979 et a pu être réalisée grâce à la formation de groupements à vocation coopérative (G.V.C.) de pêcheurs, largement financés par les organismes officiels.

Au niveau de la répartition des engins de pêche par lagune, il est intéressant de noter que chacun des trois systèmes lagunaires subit un effort de pêche particulier :

- en lagune de Grand-Lahou, seules les techniques individuelles sont utilisées.

- en lagune Ebrié, techniques individuelles et pêches collectives s'opposent. De ce fait, une partition de la lagune existe en fonction d'interdits coutumiers de certaines zones lagunaires à la pêche

collective (Cf. Annexe II).

- enfin, en lagune Aby, la plus orientale, la pêche individuelle est relativement peu importante et les sennes sont présentes à peu près partout.

B - EVOLUTION DES CAPTURES :

Les captures en lagune Ebrié sont suivies depuis 1976, celles de la lagune Aby depuis 1979. Les résultats récents montrent un net recul des prises par rapport aux années précédentes.

En lagune Aby, l'année 1979 a été marquée par d'excellents résultats de l'ordre de 7300 tonnes dont 5000 pour une seule espèce, l'ethmalose. L'évolution des captures en 1980 et 1981 a été très rapide et spectaculaire aboutissant à une situation entièrement nouvelle et l'effondrement du stock d'ethmalose. Cette espèce était la cible privilégiée des sennes tournantes, et celles-ci, devant la faiblesse des rendements, ont recherché les mâchoirons, dont les captures ont quintuplé en 3 ans, avec des tailles moyennes très faibles. La situation restant critique, au début 1982 les pêcheurs ont accepté une fermeture de la pêche collective pendant six mois.

En lagune Ebrié, l'évolution des captures totales annuelles de poissons, sans être aussi spectaculaire qu'en lagune Aby, n'en reste pas moins inquiétante, de 7600 tonnes en 1976 à 5400 tonnes en 1979. Cette diminution de plus de 2000 tonnes est à interpréter différemment pour les sennes de plage et pour les sennes tournantes :

- pour les sennes de plage, les captures totales n'ont peut-être pas significativement diminué, mais les longueurs moyennes des poissons capturés sont inférieures aux tailles de maturité sexuelle, pouvant compromettre à terme la fécondité des stocks.

- pour les sennes tournantes, la baisse des captures s'explique à la fois par une diminution d'abondance des ethmaloses et par un redéploiement maritime de l'effort de pêche qui s'exerce maintenant principalement en mer.

C - CONCLUSIONS :

L'analyse des résultats rapidement présentés ici, nous permet d'avancer quelques hypothèses :

- en lagunes Ebrié et Aby, les stocks sont manifestement surexploités ; mais l'interprétation de cette surexploitation est différente suivant que l'on parle des espèces pélagiques ou démersales. Les stocks de poissons pélagiques représentés par l'ethmalose, se sont, dans les deux lagunes, complètement effondrés en 3 ans. Les conséquences de cette évolution ont apporté deux types de comportements des pêcheurs : en lagune Aby, une demande d'arrêt de pêche ; en lagune Ebrié, un redéploiement de l'activité vers la mer.

- au niveau du stock de poissons démersaux, carpes et mâchoirons, la diminution des longueurs moyennes des captures est préoccupante, et devrait avoir à court terme, si ce n'est déjà fait, des conséquences irréparables sur l'état des stocks.

Alors que les captures totales actuelles de poissons pour les trois grandes lagunes ivoiriennes avoisinent 8 à 10.000 t par an, leur production moyenne équilibrée devrait être de l'ordre de 15.000 à 20.000 tonnes.

Il s'agit là d'une perte considérable pour l'économie ivoirienne.

ANNEXE II

ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Bien que présentant chacune un cas de figure original, la situation actuelle des lagunes Aby et Ebrié résulte d'évolutions socio-historiques similaires.

L'enchaînement des circonstances et des comportements qui ont conduit à cette situation, fait apparaître l'interdépendance entre gestion des stocks et partage des ressources : la surexploitation actuelle a pour pendant, voire pour origine, au plan sociologique, un processus d'accaparement et de blocage fonciers accompagnés de leur inévitable cortège de conflits de tous ordres.

Les mesures envisagées à court terme ont ou auront un certain nombre d'effets immédiats prévisibles, voire chiffrables. Par la suite, et faute d'éléments d'appréciation, on peut ne mettre en lumière que certaines des implications sociologiques des choix qui devront être opérés entre les différentes mesures techniques complémentaires (cf. Annexe III). Etant données les implications de ces choix, ceux-ci seront pour une large part d'ordre politique.

I - DYNAMIQUE SOCIALE DE LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

LAGUNAIRES -

A - La crise actuelle prolonge et amplifie les précédentes :

Sans entrer dans les détails, il est utile d'évoquer ces antécédents dans la mesure où l'on trouve des réminiscences de ceux-ci

dans les conflits actuels (affirmation de droits coutumiers sur l'espace lagunaire). A partir de la fin des années 1950, non seulement les interdits et droits coutumiers sont de plus en plus ouvertement bafoués, mais l'évolution des techniques collectives (sennes) aboutit progressivement à la spoliation de ceux qui n'ont pu accéder à un certain niveau de capital. La taille des sennes est multipliée progressivement par 4 à 5, le maillage diminue de 40 mm à 14 mm, le nombre même de ces engins augmente (+ 360 % en lagune Ebrié entre 1964 et 1975), et ils assurent au moins les 3/4 de la production. Les autres formes de pêche voient leurs rendements baisser d'autant plus fortement. La lagune appartient désormais à ceux qui la surexploitent. Le processus trouve ses limites en lagune Aby fin 1981, avec la quasi disparition des stocks les plus recherchés.

B - Accaparement foncier, concentration des revenus et diminution des emplois liés à la pêche :

Ce sont là trois conséquences sociologiques du développement des sennes. En 1975 (lagune Ebrié), un manoeuvre de senne de plage prenait huit fois plus de poissons qu'un pêcheur individuel. En 1979 (lagune Aby), un pêcheur de senne tournante prenait cette fois trois fois plus de poissons que son collègue opérant sur senne de plage ! Il faut ajouter que jusqu'à une date récente la plupart des sennes étaient la propriété d'allochtones et étaient servies par des équipages étrangers.

C - Les deux réponses autochtones :

- Lagune Ebrié : les "eaux territoriales villageoises" ont servi de recours face à l'extension de la pêcherie collective, préservant de façon relative les intérêts de la catégorie sociale la moins favorisée qui avait tendance à se confondre avec un groupe ethnique (aīzi).

- Lagune Aby : la fuite en avant. A partir de la fin des années 1970, l'introduction des sennes tournantes facilitée par la création de G.V.C. permettant d'obtenir les financements, a correspondu à une reconquête autochtone de la lagune. Ces engins qui sont passés de 0 à 36 en quelques années appartiennent tous à des villageois riverains (Eothilé, Agni). Les succès apparents des premières années se sont ici transformés en piège révélateur : la solution "moderne" est encore moins efficace que le recours à la "tradition". Les stocks sont épuisés, les coopérateurs au chômage et endettés.

D - Accaparement foncier et dilapidation du patrimoine collectif :

Quelles que soient les caractéristiques des propriétaires de sennes - privés et allochtones ou coopérateurs et autochtones - on assiste partout au même processus de pillage.

Cela est dû pour partie à la nature particulière du moyen de production principal (les stocks) qui, ne supportant pas un effort infini, doivent faire l'objet d'un partage.

D'autre part, l'importance de l'investissement des engins collectifs incite au contraire chacun, pour amortir et rentabiliser, à s'octroyer la plus grande part possible des dits stocks.

Le résultat paradoxal de cette rencontre "contre-nature" est que l'amélioration des rendements et de la productivité du travail aboutit ici à entamer et à détruire le capital.

II - IMPLICATIONS SOCIOLOGIQUES DES MESURES DE RÉGLEMENTATION -

A - Effets immédiats des premières mesures :
fermeture, futur maillage et taille :

- mise au chômage de 1200 pêcheurs à la senne, environ,
- manque à gagner global de l'ordre de 500 millions,
- perte de revenus des fumeuses,
- reprise progressive des rendements et gains accrus pour la pêche individuelle dont l'effort devrait s'accroître afin en particulier d'exploiter le stock d'ethmaloses qui leur est ainsi en grande partie réservé (lagune Ebrié),
- coût, rendement, rentabilité des nouvelles sennes de plage : à chiffrer.

B - Implications de la limitation du nouvel effort de pêche :

Si le problème est de mieux répartir l'effort spatialement et de mieux partager l'accès aux stocks des différents acteurs, il faut que les nouvelles sennes soient désormais présentes dans les villages.

Ce qui ne va pas sans poser de problème : l'acceptation (en lagune Ebrié) de ces engins sera suspendue vraisemblablement à leur mode de financement et au fait qu'elles soient accessibles au plus grand nombre de pêcheurs.

Or le nombre total de ces engins devra être contingenté. Si l'on ajoute aux sennes déjà existantes celles des villages de la rive Nord, leur nombre sera sans doute trop élevé (lagune Ebrié). Sur quels critères faire la sélection ?

Des groupements villageois possédant, outre les nouvelles sennes, des engins individuels qu'ils utiliseraient successivement selon les saisons seraient une solution partielle toute trouvée à la limitation dans le temps de l'effort de pêche. Elle reste soumise à une inconnue : l'acceptation de ces engins et a pour conséquence d'éliminer les propriétaires de la rive Sud dont les manoeuvres ne savent pas pratiquer la pêche individuelle (lagune Ebrié).

Les limitations spatiales de l'effort de pêche ont tout intérêt à se calquer en lagune Ebrié sur les eaux territoriales villageoises. Le problème ne se poserait avec acuité que si les sennes n'étaient pas réparties entre les villages.

En lagune Aby, le problème du contingentement de la répartition et de la limitation de l'effort de pêche se posera plus pour les sennes tournantes que pour les sennes de plage. Le problème clé dans un premier temps sera celui du financement du changement de maille, puis celui de la répartition de l'effort dans l'espace et le temps (nécessité de diversifier les modes de pêche actuellement trop spécialisés).

ANNEXE III

ASPECTS TECHNIQUES D'UNE REGLEMENTATION DES PECHES ARTISANALES LAGUNAIRES COLLECTIVES

Sur un plan purement technique, qui ne peut être dans la réalité dissocié du contexte sociologique (cf. Annexe II), la recherche des meilleures captures totales équilibrées conduit à intervenir sur les caractéristiques des engins et sur leur activité de façon à imposer des tailles minimales de capture et à limiter l'effort total de pêche.

I - MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DES SENNES -

1.1 AUGMENTATION DES MAILLES :

Il faut considérer séparément les lagunes Ebrié et Aby (la lagune de Grand-Lahou étant peu ou pas exploitée par les grands filets).

A - Lagune Aby :

. Sennes de plage :

Toutes les sennes de plage ayant des mailles de 14 mm de côté et étant par définition des engins aveugles, les dégâts qu'ils sont susceptibles de provoquer en capturant des juvéniles de nombreuses espèces intéressantes commercialement, sont considérables.

Faute d'expérimentations directes avec les filets de mailles plus importantes, il ne peut être donné d'indication précise et définitive. En attendant que ces expérimentations puissent être effectuées, on peut utiliser ce que l'on sait des autres engins, et tout particulièrement des filets maillants, et de la biologie des principales espèces.

Un examen rapide des tailles moyennes capturées respectivement pour les filets maillants 25, 30 et 35 mm pour les *Chrysichthys*, les *Ethmalosa*, et les *Tilapia*, comparées aux tailles respectives de première maturité sexuelle montre qu'un ordre de grandeur approximatif pourrait être 30 mm de côté. Ce changement correspondrait à un quadruplement de la surface de la maille.

. Senne tournantes :

L'application d'une mesure identique aux sennes tournantes n'aurait pas de signification car ces engins recherchent prioritairement les pélagiques et donc en lagune Aby essentiellement les Ethmaloses. Sous réserve que les rendements ne descendent pas trop bas, cette espèce peut être considérée comme leur cible exclusive, la pêche se pratiquant essentiellement dans les eaux centrales de la lagune. Celles-ci présentent la particularité d'être anoxiques au-dessous de 5 à 6 mètres de profondeur, ce qui signifie que les stocks démersaux de la lagune Aby sont peu exploités par les sennes tournantes en temps normal.

Dans ces conditions, il faudrait sans doute définir une maille adaptée à la capture optimale des Ethmaloses ; mais seule une étude complémentaire permettrait de préciser cette valeur.

B - Lagune Ebrié :

Ce qui a été dit pour les sennes de plage de la lagune Aby s'applique strictement pour celles de la lagune Ebrié.

Le problème est tout à fait différent en ce qui concerne les sennes tournantes si leur zone d'action n'est pas limitée, car elles peuvent alors entrer en compétition avec les autres techniques de pêche en s'exerçant aussi aux dépens des espèces démersales. Elles devraient alors dans cette hypothèse se conformer aux mêmes spécifications de maillage que les sennes de plage.

Si la zone d'action est restreinte, on se retrouve devant une alternative : ou bien l'on considère que la région d'Abidjan est sensiblement homologue de la région centrale de la lagune Aby et la même approche provisoire est valable, ou bien on tient compte de la nature mixte de cette pêcherie qui s'exerce aussi bien, et de plus en plus, en mer qu'en lagune, ce qui peut entraîner une analyse différente.

1.2 DIMENSION DES SENNES :

Les longueurs totales atteintes par les sennes sont actuellement les suivantes : 250 à 400 mètres pour les sennes tournantes de la lagune Ebrié, 400 à 800 mètres pour celles de la lagune Aby, les moyennes respectives étant de 400 et 600 mètres.

Pour les sennes de plage de la lagune Ebrié, la moyenne se situe autour de 1000 mètres alors qu'elle semble plus élevée en lagune Aby avec des longueurs totales pouvant atteindre 1500 à 2000 mètres.

L'augmentation progressive des tailles de ces engins, associée à une maille très petite correspond à un comportement déséquilibré visant plus à tirer le maximum dans le plus court laps de temps, sans se soucier de l'avenir et compromettant ainsi la ressource commune. C'est donc là un point sur lequel il faut aussi s'arrêter, en indiquant des dimensions maximales pour chaque catégorie d'engins collectifs. On peut, par exemple, avancer, en première approximation, des longueurs maximales de 300 m pour les sennes tournantes et 600 m pour les sennes de plage.

II - LIMITATION DE L'EFFORT TOTAL DE PÊCHE -

L'une des premières mesures à prendre est de se donner le moyen de limiter le nombre total d'engins de chaque catégorie dans chaque lagune. L'arrêté récemment pris va dans ce sens puisqu'il instaure le contingentement par licences de pêche, valables pour une durée limitée. Les critères déterminant les effectifs respectifs des sennes tournantes et des sennes de plage dans chacune des lagunes ne sont pas entièrement connus a priori. On peut bien entendu utiliser ce que l'on sait de l'exploitation actuelle (rendements, prises totales, efforts par engins, et efforts totaux), mais les effectifs totaux autorisés dépendent aussi des caractéristiques nouvelles des filets (mailles, longueurs...) et des pêcheries (zones et/ou périodes d'interdiction).

Il faudra donc se fixer dans un premier temps des contingents plutôt restrictifs, ceux-ci pouvant être progressivement augmentés en fonction des résultats constatés.

Parmi les mesures susceptibles d'améliorer l'exploitation des stocks lagunaires figurent les fermetures de pêche périodiques, sur tout ou partie des espaces lagunaires. Celles-ci peuvent avoir pour objectif de plafonner l'effort total de pêche, en limitant par exemple les licences à 8 mois de l'année et en essayant d'éviter les captures de reproducteurs matures. On peut aussi protéger des zones sensibles en fonction de migrations ou de concentrations liées aux pontes.

On ne peut conclure ce rappel très schématique, sans souligner que toutes les dispositions qui seront prises seront interdépendantes et dépendront aussi des réactions et des motivations des divers acteurs humains (cf. Annexe II). L'impact des premières mesures prises doit être suivi en permanence et l'on devrait déboucher en 1983-1984 sur des aménagements complémentaires. Cette surveillance et l'analyse des résultats correspondants ne peut être assurée avec les moyens actuels du C.R.O.